Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un lotissement au lieudit « la voie des Ânes »
sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain

Maître d'ouvrage : OPAC de l'Oise

Par arrêté préfectoral du 04 novembre 2015, sont prescrites, du lundi 14 décembre 2015 au samedi 16 janvier 2016 inclus, sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet de création d'un lotissement au lieudit « la voie des Ânes » sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain ;

- et parcellaire, à l'effet d'identifier les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à l'ordonnance du tribunal administratif d'Amiens, M. Francis MIANNAY, retraité de la SNCF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et recevra les observations du public en mairie de Bailleul-sur-Thérain selon les dates indiquées ci-dessous :

- le lundi 14 décembre 2015 de 09 H 30 à 12 H 00
- le mercredi 06 janvier 2016 de 15 H 30 à 18 H 00
- le samedi 16 janvier 2016 de 09 H 30 à 12 H 00

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Dominique LAMI, ingénieur électricien, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 34 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Bailleul-sur-Thérain et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bailleul-sur-Thérain et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur par intérim

Sandrine GIRAULT